

COMITE SYNDICAL
du mardi 24 octobre 2017
A 14 h 30– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 24 octobre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMITE SYNDICAL
du mardi 24 octobre 2017
A 14 h 30– à LA ROCHE BERNARD

Après avoir constaté que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance.

En vertu de l'article 16 des statuts : le comité syndical élit au scrutin uninominal en son sein, un Président, un premier Vice-Président, un deuxième Vice-Président, un Secrétaire et deux Assesseurs. Ceux-ci composent le Bureau. Chaque Département doit compter deux représentants dans le Bureau.

Le Comité Syndical élit également des membres suppléants au Bureau. Cette élection se fait dans les mêmes conditions que pour les titulaires, à l'exception du poste de Président pour lequel il n'est pas prévu de suppléant, cette fonction revenant de droit au premier Vice-Président, ou à défaut, au deuxième Vice-Président.

I – ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- A obtenu : **Madame Solène MICHENOT :10 voix**

Madame Solène MICHENOT est élue Présidente de l'EPTB Vilaine.

II – ELECTION DU BUREAU

1. Election du Premier Vice-Président

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Monsieur Bernard LEBEAU : 11 voix**

Monsieur Bernard LEBEAU est élu 1^{er} Vice-Président de l'EPTB Vilaine

2. Election du Deuxième Vice-Président

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Monsieur Alain GUIHARD : 11 voix**

Monsieur Alain GUIHARD est élu 2^{ème} Vice-Président de de l'EPTB Vilaine

3. Election du Secrétaire Titulaire

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Monsieur Franck PICHOT : 11 voix**

Monsieur Franck PICHOT est élu Secrétaire titulaire de de l'EPTB Vilaine

4. Election du Secrétaire suppléant

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Madame Françoise HAMEON : 11 voix**

Madame Françoise HAMEON est élue Secrétaire suppléante de l'EPTB Vilaine

5. Election du 1^{er} Asseseur Titulaire :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

- A obtenu : **Madame Danielle CORNET : 11 voix**

Madame Danielle CORNET est élue 1^{er} Assesseeur titulaire de l'EPTB Vilaine

6. Election du 1^{er} Assesseeur Suppléant :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Monsieur Yannick CHESNAIS : 11 voix**

Monsieur Yannick CHESNAIS est élu 1^{er} Assesseeur suppléant de l'EPTB Vilaine

7. Election du 2^{ème} Assesseeur titulaire :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Madame Marie-Odile JARLIGANT : 11 voix**

Madame Marie-Odile JARLIGANT est élue 2^{ème} Assesseeur titulaire de l'EPTB Vilaine

8. Election du 2^{ème} Assesseeur Suppléant :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- votants : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- A obtenu : **Monsieur Roger MORAZIN : 11 voix**

Monsieur Roger MORAZIN est élu 2^{ème} Assesseeur suppléant de l'EPTB Vilaine

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT